

ENSEMBLE POUR BISEL

PRÉPARATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2024 À 19H30 À LA MAIRIE

8ème Balade
Gourmande
8 et 12km
Si Bisel
méritait
conté

Infos Inscriptions
03 89 25 64 69
22 septembre
Bisel



M. François Vetter, 80 ans

Mme Emilienne Sania Rocklin, 90 ans



Mme Bernadette Berbett, 90 ans



**Le Comité d'Organisation vous invite à la 8ème Balade Gourmande
dimanche 22 septembre**

Inscriptions chez Marie-Jeanne Peter 03 89 25 64 69

Offrez des potirons pour la soupe: les déposer chez Marie-Jeanne P. ou à la salle

Le conseil décide :

• Désignation d'un secrétaire de séance: **Edouard Riff**

• Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 juin 2024

1. Démission de Cindy Barret

Pour des raisons professionnelles et familiales, Cindy a présenté sa démission. La municipalité la remercie pour son engagement dans l'association Brico'belettes, puis au conseil.

Le conseil doit désigner un représentant dans les organismes extérieurs pour la remplacer.

2. Modalités de commande et tarifs des stères de bois en affouage et en adjudication.

Suite à l'augmentation des frais de bûcheronnage et pour faire progresser les recettes pour la commune, il vous est proposé de:

* limiter l'attribution du bois d'affouage à 4 stères par foyer au prix de 2024 soit 50 euros.

* fixer le prix des autres stères à 62 euros.

3. Projet de vente de l'école maternelle

Il s'agit de faire le point de la délibération du 23 août 2024. Dans l'attente du plan d'alignement du géomètre et du projet de l'architecte, il faut décider du principe du gré à gré de la vente.

Au prochain conseil, au vu du projet de l'architecte et de la proposition chiffrée de l'acheteur, le conseil devra autoriser le maire à signer le compromis de vente.

4. Recours au référent déontologue du centre de Gestion des élus (voir doc envoyé)

Le conseil doit approuver la convention d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion dans le cadre du référent déontologue des élus.

Afin de prévenir toute difficulté, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local

Au titre de la charte de l'élu local figurent les sept principes suivants :

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ;
 - 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;
 - 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;
 - 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;
 - 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions ;
 - 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



8 septembre: AG des donateurs de Sang

9 septembre: conseil municipal

15 septembre: tournoi d'échecs

22 septembre: balade gourmande

13 octobre: carpes frites de la Rénovation de l'Eglise

26 octobre: loto du FC Bisel spécial bons d'achat

Les membres du FC Bisel vous proposeront leur traditionnelle carte de membre courant octobre d'avance merci de votre accueil.

5. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Demandes d'urbanisme :

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux
DP06803923E0005	MACKER Bernard	Opposition tacite	09/08/2024	Véranda	2 rue Mittelweg
DP06803924E0011	SCI CHANGLI	Favorable	16/07/2024	Ravalement et clôture	1 rue du moulin
DP06803924E0012	MACKER Rémy	Opposition	16/07/2024	Abri à bois	41 rue Herbrig
DP06803924E0014	TORRES Mathias	Favorable	22/08/2024	Abri à cheval	Chemin de la Hueb

Acceptation de chèque :

o 2 572,80 € de GROUPAMA pour le remplacement du lampadaire accidenté rue des forges
o 3 207,78 € de GROUPAMA pour le poteau incendie accidenté rue de Moernach
o 1 665,77 € de GROUPAMA pour le cadran de l'église (remboursement vétusté).

Analyse d'eau

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COM. COM. SUNDGAU REGIE

Prélèvement et mesures de terrain du 20/08/2024 à 09h32 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR
 Nom et type d'installation : BISEL (UNITE DE DISTRIBUTION)
 Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE Motif de prélèvement : Résultat des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTRÔLE SANITAIRE FIXE PAR DÉCISION DE L'ARS
 Nom et localisation du point de surveillance : DIST. BISEL - BISEL (ATELIER COMMUNAL ROBINET LAVABO VESTIAIRE)
 Code point de surveillance : 000002714 Type d'analyse : D1
 Numéro de prélèvement : 00800175045 Référence laboratoire : GANZ408-3800

Conclusion sanitaire
 Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Colmar, le 26 août 2024
 Pour le Délégué Territorial,
 La technicienne sanitaire

A. Morin
 Anne-Rose MORIN

Sortir: Le jardin Mil'feuilles à Ferrette

Le jardin Mil'Feuilles a été créé il y a 7 ans par Benjamin Hoffmann. Il abrite aujourd'hui plus de 1200 variétés de plantes sur un peu plus de 3000m2 avec plusieurs ambiances proposées.

Sur réservation. 6 pers minimum, 12 pers maximum.

6 chemin du réservoir - FERRETTE

Entrée: 8 euros



1ER TROPHÉE RAPIDE INTERNATIONAL DE BISEL

Maison pour Tous, 1, A Rue de Heimersdorf

9 rondes 12 mn + 3s

10h-18h

Pointage jusqu'à 9h45

Tarifs:

5-10 avant le 14/09

6-12 sur place

1er prix garanti

150 euros

Nombreux prix par catégories

Contact:

vincentriff.coach@gmail.com

06 36 35 49 39



J'entretiens mon trottoir !

Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !

Balayage,
 Désherbage,
 Démoussage

"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Le conseil s'informe



La commune a acheté un appareil de désherbage pour le cimetière pour 330 €.

Un poteau incendie a été mis en place rue de Heimersdorf car la deuxième maison, rue de la Hueb, est éloigné de plus de 150m. (4 257 €)



La stèle du curé Latscha a été rénovée (1000 € pour la commune et 900€ pour le Conseil de fabrique).

La commune a finalisé l'achat d'une parcelle de forêt de 7a70 pour 722,78 €.



Deux fuites d'eau ont été réparées par la Comcom rue de Heimersdorf et des Forges .

Enedis a effectué des travaux sur la ligne de Haute Tension A (remplacement de pylônes et des isolateurs.

L'amélioration des lignes compense les désagréments occasionnés. Suite à deux transformateurs de remplacement défectueux, des concitoyens ont subi des dommages sur certains appareils. Il faut déclarer ces dommages à son assurance. Les formulaires sont disponibles à la mairie.



La contrôle annuel des aires de jeux et des équipements sportifs a été effectué par l'entreprise Véritas.

La commune suivra les indications du contrôle.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée pour la classe de CP/CE1/CE2 de Mme Odile Marion. Le maire a souhaité une bonne rentrée aux parents et aux élèves.



Le busage du fossé rue Principale n'a toujours pas été réalisé. Le maire a relancé M. Stéphane Flota qui est en devoir de le faire.

Le nid de cigognes penche d'un côté. Les hautes Rivières d'Alsace, experts en ce domaine, ont été contactées.

L'idée de le déplacer peut être discutée.



38EME OPERATION BRIOCHES - APEI HIRSINGUE

Les produits de ces ventes seront totalement affectés à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des personnes en situation de handicap ! Du 10 au 14 septembre 2024, les brioches seront vendues au prix de 6 €

<https://www.afapeisudalsace.org/fonds-de-dotation/apei/activites-actions-apei/operation-brioches-apei.html>

Faites bon accueil aux conseillers qui vous les proposeront!

